

Cotisations 1er trimestre 2016

HAUTES ALPES 05

1^{er} janvier 2016

Date d'effet	1^{er} janvier 2016		
Cotisants	6 mois d'ancienneté au titre du contrat de travail en cours.		
Cotisation mensuelle	Part employeur	Part salarié	Total
<i>GIT</i>			
Complément relai de la mensualisation 6 m	0,035%	0,275%	0,310%
Incapacité permanente professionnelle 6 m	0,04%		0,040%
Incapacité permanente d'origine privée 6 m		0,15%	0,150%
<i>DC</i>			
Capital décès 6 m	0,200%		0,200%
Total	0,275%	0,425%	0,700%
Assiette des cotisations	le salaire brut entrant dans l'assiette de cotisations de la Sécurité Sociale, dans la limite de 4 fois le plafond annuel de Sécurité Sociale (tranche TA TB)		